

Date de la convocation :
21/11/2011

Nombre de Conseillers :
13

Présents :
11

Votants :
12

Le **treize décembre deux mil onze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, ANGOULVENT, BENOIT, QUINET

Messieurs : MURET, LECOQ, CHABRILLAT, MAZUBERT, SECQ,
COCHIN

Etaient absents excusés : Madame CABANILLAS (pouvoir à M. LANGLOIS), Monsieur MASSY

M. LECOQ a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à ajouter un point à savoir : Décision Modificative n°2, l'ensemble du Conseil accepte cet ajout.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2011.

1) Remplacement des deux conseillers décédés aux commissions

Mme Marie-France JAMET et M. Emile GALERNE, décédés, seront remplacés dans leurs commissions respectives comme suit :

Commission information :	Monsieur SECQ
Commission location de la salle polyvalente :	Monsieur COCHIN
Commission urbanisme :	Monsieur COCHIN
CCAS :	Monsieur MASSY
Conseil d'Ecole :	Monsieur MASSY
Représentant Jumeauville Loisirs :	Monsieur COCHIN
SIVAMASA suppléant :	Madame QUINET
SIRYAE 2 suppléants :	Messieurs CHABRILLAT et LECOQ

2) Commissions de la CAMY

Il convient de désigner les délégués titulaires ainsi que les suppléants qui représenteront la Commune aux instances communautaires de la CAMY.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
CONSEIL COMMUNAUTAIRE (3 titulaires + 3 suppléants)	Jean-Claude LANGLOIS Muriel PIOT Patrick CHABRILLAT	François MURET François MASSY Nathalie CABANILLAS
POLITIQUE DE LA VILLE, EMPLOI, INSERTION	Muriel PIOT	Bruno COCHIN
FINANCES	Jean-Claude LANGLOIS	Stéphanie ANGOULVENT
EQUIPEMENT	Michel LECOQ	Betty QUINET
DEVELOPPEMENT DURABLE	Michel LECOQ	François MASSY
CULTURE	François MASSY	Nathalie CABANILLAS
ENSEIGNEMENT SUP., FORMATION	Nathalie CABANILLAS	Sandrine BENOIT
EAU, ASSAINISSEMENT	Jean-Claude LANGLOIS	Michel LECOQ
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	François MASSY	Patrick CHABRILLAT

DEPLACEMENTS	Muriel PIOT	Sandrine BENOIT
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	François MURET	Jean-François SECQ
SPORTS	Stéphane MAZUBERT	Stéphanie ANGOULVENT
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (2 titulaires)	Jean-Claude LANGLOIS Michel LECOQ	

Ces désignations sont faites d'avance pour préparer notre entrée à la CAMY, sous réserve bien entendu que cette adhésion soit entérinée par un arrêté préfectoral.

3) Employé communal

Monsieur le Maire informe que le contrat aidé concernant Cédric DOUAY, agent d'entretien se termine le 31 mars prochain.

Un débat est ouvert sur l'avenir de cet agent. Mise en stage en vue d'être titulaire ou recrutement d'un nouveau contrat aidé ?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal **décide de nommer** M. Cédric DOUAY comme fonctionnaire stagiaire de la Fonction Publique Territoriale pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable un an au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Mme JACOB, secrétaire de mairie, a pris contact avec le Conseil Général afin de recruter la personne qui viendrait la seconder par le biais d'un contrat aidé. Considérant la forte charge de travail de début d'année (intégration dans la CAMY, préparation du compte administratif et du budget, préparation des élections et refonte électorale, etc...) Monsieur le Maire propose au Conseil de prolonger le contrat de travail de Melle GOULARD jusqu'au 28 février inclus.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 11 voix pour, 1 abstention,

le Conseil Municipal **décide de prolonger** le contrat aidé de Melle GOULARD jusqu'au 28 février 2012.

4) Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 8 février dernier, le Conseil Municipal a fixé la durée d'amortissement à 1 an des frais de révision du PLU mandatés en 2010. Il

convient aussi d'ouvrir des crédits aux chapitres globalisés pour sortir les comptes 2031 enregistrés jusque là si ces dépenses ont été suivies de travaux.

Il convient de prendre une décision modificative comme suit :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	2313-041	200,00 €	2031-041	200,00
			2802-040	2 500,00
			021	-2 500,00
Fonctionnement	023	-2 500,00 €		
	6811-042	2 500,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à prendre cette décision modificative.

Questions diverses

CAMY/SIVOM

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu d'une réunion ayant eu lieu au SIVOM le 5 décembre, qui avait pour thème la redéfinition du rôle de l'Assistant Maîtrise d'Ouvrage lors de notre entrée à la CAMY, et diverses questions techniques relatives à la future station d'épuration.

M. LECOQ s'étonne que M. le Maire, se présentant comme "représentant d'une partie du Conseil Municipal" n'ait fait qu'une intervention en fin de séance, et qu'à son avis, cette réflexion n'avait pas sa place dans une telle réunion technique.

Monsieur le Maire justifie « représentant d'une partie du Conseil Municipal » pour justifier qu'il parlait en son nom propre. Son intervention était pour mettre en évidence la non prise en compte de la totalité du réseau par le SIVOM. Les eaux de sources n'étant pas déconnectées du réseau d'assainissement ainsi que les eaux de ruissellement se rejettent dans la station d'épuration. alors qu'il faudrait les déconnecter par l'installation d'un nouveau collecteur.

Monsieur LECOQ précise que le SIVOM a toujours prévu 1 million d'euros pour la station d'épuration et 1,5 millions d'euros pour les réseaux.

Programme Triennal

Une partie a été réalisée : trottoirs rue d'Hargeville, Clos des Vergers, Pichelou (avec quelques places de stationnement), impasse des Cours. Un autre programme pourra être envisagé pour 2012, 2013, 2014, avec possibilité d'y inclure l'éclairage public.

Contrat Rural

Le contrat suit son cours. La réunion prévue en décembre avec les architectes sera vraisemblablement reportée.

Bail IC2I

Le Conseil Municipal souhaite que le contrat de location, en cours de renouvellement, soit sous la forme d'un bail de trois ans.

Restauration lavoir

La commune devra choisir un architecte du Patrimoine, pour évaluer physiquement et financièrement les travaux nécessaires à une remise en état du lavoir. Le Conseil Général peut subventionner jusqu'à 40% des travaux, Madame la Sénatrice, avec la réserve parlementaire, donner une subvention exceptionnelle couvrant une partie du reste.

Vœux 2012

Ils auront lieu le 7 janvier à 18h00.

Repas de Noël à l'école

Il aura lieu le jeudi 15 décembre.

Noël de l'école

Il aura lieu le samedi 17 : la calèche (départ 14h30) parcourra le village pendant une heure environ, puis cadeaux et goûter à la salle des fêtes.

Noël des anciens

La distribution des colis de Noël aura lieu le lundi 19 à partir de 10h00.

Téléthon

Il a rapporté 4 200 €.

Décorations

Mme BENOIT rapporte que des administrés sont satisfaits des nouvelles décorations de Noël dans les rues.

Sécurité routière

Mme ANGOULVENT s'inquiète de la sécurité routière à l'entrée du village. Elle rapporte deux incidents sur les passages protégés, son enfant ayant même été heurté par une voiture qui ne s'est pas arrêtée.

Association de la plaine de Versailles

M. COCHIN a ramené deux panneaux de signalisation, d'autres sont prévus pour signaler les points remarquables du village.

Photocopieurs

Le photocopieur actuel TOSHIBA coûte 757 € mensuels, dont 242 de location. XEROX fait une proposition d'un photocopieur tout couleur pour 675 € mensuels, avec, en geste commercial, rachat de la location restante TOSHIBA (3 ans), et nous garderions ce photocopieur. Le forfait entretien est de 14 € mensuels.

Nouvelle ligne de train

Une réunion concernant ce projet de ligne de train par RFF, entre Paris et Caen/Le Havre, a eu lieu à Arnouville le 13 décembre.

Réseau eaux usées

M. LECOQ signale que la cartographie du réseau d'eaux usées entre la rue de la Vallée à Goussonville et Senneville est terminée.

SITS

M. CHABRILLAT informe qu'une réunion du SITS aura lieu samedi à 09h00 en mairie de Guerville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 22.

Le Maire,